

**Direction des jurys de l'enseignement secondaire**  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles

<http://www.enseignement.be/jurys>  
[jurys@cfwb.be](mailto:jurys@cfwb.be)

# Les Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

## Informations générales

# CE2D



••• Table des matières •••

**Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CE2D)**

••• Pour qui ?.....	3
••• Quels sont les différents titres que vous pouvez obtenir ? .....	3
••• Comment ça se passe ? .....	3
••• Quand s'inscrire ? .....	3
••• Sur quoi porte l'évaluation ? .....	4
••• Comment préparer les examens ? .....	5
••• Différence entre matière et examen .....	5
••• Quelles matières présenter ? .....	5
CE2D général et technique/artistique de transition .....	6
CE2D technique/artistique de qualification .....	7
CE2D professionnel .....	8
••• Que se passe-t-il en cas d'absence à un examen ? .....	9
••• Est-il possible de bénéficier d'aménagements raisonnables ? .....	9
••• Quelles sont les conditions pour réussir ? .....	9

## Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CE2D)

### ●●● Pour qui ?

Deux conditions d'admission :

- Tout candidat âgé d'au moins 14 ans au moment de son inscription.
- ou
- Tout candidat, âgé de 13 ans, qui a fréquenté deux années du premier degré.

### ●●● Quels sont les différents titres que vous pouvez obtenir ?

Vous avez la possibilité d'obtenir le Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré

- d'enseignement général (CE2D G) ;
- d'enseignement technique et artistique de transition (CE2D TTR) ;
- d'enseignement technique et artistique de qualification (CE2D TQ) ;
- de l'enseignement professionnel (CE2D P).

### ●●● Comment ça se passe ?

Avant de vous inscrire aux jurys...	Après votre inscription...
<ul style="list-style-type: none"><li>• Vous choisissez une orientation d'étude (G, TTR, TQ, P) ;</li><li>• Vous vous préparez aux examens ;</li><li>• Vous participez à une séance d'information relative au CE2D ;</li><li>• Vous vous inscrivez aux examens du titre que vous souhaitez obtenir durant la période d'inscription.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vous recevez la confirmation de votre inscription par courrier ou par email ;</li><li>• Vous consultez régulièrement le site internet afin d'y trouver les dates des examens et les consignes s'y rapportant ;</li><li>• Vous vous présentez aux examens auxquels vous vous êtes inscrit muni de votre pièce d'identité.</li></ul>

### ●●● Quand s'inscrire ?

Les jurys organisent deux cycles d'examens par année scolaire. Ces deux cycles sont indépendants l'un de l'autre. En cas d'ajournement, la réinscription aux épreuves n'est donc pas automatique.

Un appel à candidats est publié chaque année, précisant les périodes d'inscription aux épreuves pour chacun de ces cycles. Il est téléchargeable sur le site <http://www.enseignement.be/jurys>.

 Aucune inscription ne sera prise en compte en dehors des délais d'inscription prévus.

Organisation des cycles	
<b>1<sup>er</sup> cycle</b> aout à janvier	<b>2<sup>e</sup> cycle</b> février à juillet
Résultats et remise des diplômes au plus tard le 31 janvier	Résultats et remise des diplômes au plus tard le 31 juillet

### ●●● Sur quoi porte l'évaluation ?

L'évaluation porte sur les matières du 2<sup>e</sup> degré de l'enseignement secondaire de plein exercice. Vous serez donc à la fois interrogé sur les matières de 3<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> secondaire.

Les questions d'examens porteront sur les programmes d'études dispensés dans l'enseignement organisé par la Communauté française.

Les programmes de référence des matières de la formation commune sont téléchargeables via la page <http://www.enseignement.be/index.php?page=27249&navi=3739>.

Les programmes de référence des Options de Base Groupées (OBG), à choisir pour l'obtention du CE2D TTR, TQ ou P, sont téléchargeables sur le site <https://www.w-b-e.be/ressources/ressources-pedagogiques/programmes/>.



Une fois arrivé sur cette page, vous cliquez sur « Enseignement Ordinaire ». Vous choisissez ensuite dans les menus déroulants : niveau d'enseignement « secondaire », la forme d'enseignement que vous souhaitez présenter (G, TTR, TQ ou P) puis « 2<sup>ème</sup> degré ». Enfin, vous indiquez l'intitulé de l'OBG que vous souhaitez présenter afin d'en obtenir le programme.

Exemple :

Rechercher un programme de cours de l'enseignement ordinaire

Intitulé du programme ou mot-clé

Référence

Niveau d'enseignement

Forme

Degré

Intitulé	Référence	Niveau	Forme	Degré	Télécharger
Travaux de bureau	262/2007/249	Secondaire	Professionnel	2ème	<a href="#">262-2007-249</a>

⚠ La Direction des jurys de l'enseignement secondaire n'organise pas les options pour lesquelles il n'existe pas de programme de la FWB.

### ••• Comment préparer les examens ?

Les jurys ne dispensent aucune formation pour la préparation des examens et ne fournissent aucun cours. Ils organisent des examens et certifient sur base des résultats obtenus.

Le candidat aux jurys doit assimiler par lui-même les apprentissages requis. Il doit être prêt à présenter ses examens au moment de son inscription car le délai entre l'inscription et le premier examen est trop court pour permettre une préparation suffisante.

Il est à noter que les services éducatifs du Ministère de la Communauté française organisent un enseignement par correspondance en vue de la préparation aux examens. Ce **service ne propose pas un accompagnement pour l'ensemble des matières de chaque jury**. Il appartient au candidat de veiller à l'adéquation de la formation avec le programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les candidats intéressés peuvent obtenir tous les renseignements utiles au moyen des coordonnées suivantes : E-learning (Enseignement à Distance - EAD), site internet : [www.elearning.cfwb.be](http://www.elearning.cfwb.be) .

### ••• Différence entre matière et examen

**Une matière** est parfois évaluée à partir de **plusieurs examens** (ex : Langue moderne = un examen écrit et un examen oral).

→ Pour être dispensé d'une matière, vous devez obtenir une moyenne de 50 % pour l'ensemble des examens relatifs à cette matière.

→ Si vous êtes absent à l'un des examens relatif à une matière, la moyenne ne pourra être calculée et la dispense ne sera pas accordée dans cette matière.

→ Aucune dispense partielle ne sera accordée.

### ••• Quelles matières présenter ?

Hormis pour les OBG, les tableaux ci-après reprennent, par titre, les matières à présenter. Le nombre d'heures entre parenthèse représente le volume horaire/semaine de ces matières. Ce sont donc les programmes des matières qui se rapportent à ces volumes horaires qui doivent être maîtrisés.

## CE2D général et technique/artistique de transition

Les examens seront organisés pour les matières suivantes :

CE2D général <b>CE2D G</b>	CE2D technique/artistique de transition <b>CE2D TTR</b>
5 matières obligatoires + 1 matière au choix de 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années	5 matières obligatoires + les matières de l'OBG de 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années
<p style="text-align: center;">FORMATION COMMUNE <b>5 matières obligatoires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Français (5h)</li> <li>• Mathématique (5h)</li> <li>• Sciences (3h)</li> <li>• Langue moderne I (néerlandais, anglais ou allemand) (4h)</li> <li>• Formation historique et géographique (3h)</li> </ul>	
<p style="text-align: center;"><b>1 matière au choix</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sciences économiques (4h)</li> <li>○ Sciences sociales (4h)</li> <li>○ Langue moderne II <sup>1</sup> (néerlandais, anglais ou allemand) (4h)</li> <li>○ Latin (4h)</li> </ul>	<p><b>Les matières de la grille-horaire<sup>2</sup> de l'option de base groupée (OBG) de votre choix pour autant qu'elle soit organisable aux jurys</b></p> <p><u>Notez que les OBG suivantes ne sont pas organisables aux jurys :</u></p> <p>Arts circassiens, arts du cirque, arts graphiques, arts-sciences, biotechnique, danse, éducation physique, électronique informatique, humanités artistiques : danse, humanités artistiques : musique, humanités artistiques : théâtre et arts de la parole, humanités artistiques : transdisciplinaire, sciences agronomiques, scientifique industrielle : construction et travaux publics, sport-études.</p> <p><b>Cette liste est continuellement mise à jour</b></p>

<sup>1</sup> La LM II doit être différente de la LM I

<sup>2</sup> Les grilles-horaires des OBG organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles sont disponibles [ici](#)

## CE2D technique/artistique de qualification

Les examens seront organisés pour les matières suivantes :

<b>CE2D technique/artistique de qualification</b> <b>CE2D TQ</b>
<b>5 matières obligatoires + les matières de l'OBG</b> de 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années
FORMATION COMMUNE <b>5 matières obligatoires</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Français (4h)</li><li>• Mathématique (2h)</li><li>• Formation scientifique (2h)</li><li>• Langue moderne I (néerlandais, anglais ou allemand) (2h)</li></ul> <p style="text-align: center;"><b>ou</b></p> <p>Langue moderne I (néerlandais, anglais ou allemand) (4h) <b>uniquement</b> pour les OBG :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>gestion</i></li><li>- <i>secrétariat-tourisme</i></li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>• Formation historique et géographique (2h)</li></ul>
<b>Les matières de la grille-horaire<sup>2</sup> de l'option de base groupée (OBG) de votre choix pour autant qu'elle soit organisable aux jurys</b>
<p><u>Notez que les OBG suivantes ne sont pas organisables aux jurys :</u></p> <p>Microtechnique, Techniques sociales et d'animation (Variante B).</p> <p><b>Cette liste est continuellement mise à jour</b></p>

**⚠ L'orientation d'études que vous choisissez au deuxième degré est susceptible de ne pas être organisée au troisième degré :** suite à l'application du Décret du 27.10.2016, une liste des orientations d'études organisées par le Jury de l'enseignement secondaire supérieur de qualification et professionnel (CESS) est fixée par le Gouvernement de la Communauté française sur base des métiers pour lesquels il existe une pénurie significative. Vous trouverez cette liste sur la page du Jury du CESS TQ et P.

## CE2D professionnel

Les examens seront organisés pour les matières suivantes :

<b>CE2D professionnel</b> <b>CE2D P</b>
<b>5 matières obligatoires + les matières de l'OBG</b> de 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années
FORMATION COMMUNE <b>5 matières obligatoires</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Français (3h)</li><li>• Mathématique (2h)</li><li>• Formation scientifique (2h)</li><li>• Langue moderne I (néerlandais, anglais ou allemand) (2h)</li><li>• Formation historique et géographique (2h)</li></ul>
<b>Les matières de la grille-horaire<sup>2</sup> de l'option de base groupée (OBG) de votre choix pour autant qu'elle soit organisable aux jurys</b>
<u>Notez que les OBG suivantes ne sont pas organisables aux jurys :</u> Equitation, Armurerie, Batellerie, Electroménager et matériel de bureau, Horlogerie, Imprimerie, Gravure-bijouterie.
<b>Cette liste est continuellement mise à jour</b>

**⚠ L'orientation d'études que vous choisissez au deuxième degré est susceptible de ne pas être organisée au troisième degré** : suite à l'application du Décret du 27.10.2016, une liste des orientations d'études organisées par le Jury de l'enseignement secondaire supérieur de qualification et professionnel (CESS) est fixée par le Gouvernement de la Communauté française sur base des métiers pour lesquels il existe une pénurie significative. Vous trouverez cette liste sur la page du Jury du CESS TQ et P.



### ••• Que se passe-t-il en cas d'absence à un examen ?

L'absence à une ou plusieurs épreuves entraîne l'ajournement automatique du candidat. En effet, pour des raisons organisationnelles, les épreuves des jurys ne sont pas réorganisables lors d'un même cycle et ce, même en cas de maladie du candidat ou de circonstances exceptionnelles. Dans ce sens, fournir un certificat médical pour justifier une absence n'aura aucun impact.

Le candidat concerné pourra, par contre, poursuivre le cycle d'examens auquel il est inscrit sans qu'il y ait de conséquences, sauf précision contraire dans les consignes d'épreuves (ex : si le candidat est absent à l'épreuve écrite de Français, il n'est pas convoqué à l'épreuve orale de la matière).

Si vous ne souhaitez pas poursuivre votre session d'épreuves, veuillez prévenir la Direction des jurys de l'enseignement secondaire à l'adresse [jurys@cfwb.be](mailto:jurys@cfwb.be) ou lors d'une permanence téléphonique afin que vos épreuves ne soient pas organisées en vain.

### ••• Est-il possible de bénéficier d'aménagements raisonnables ?

Oui. Dans la mesure du possible, les épreuves pourront être adaptées selon vos besoins spécifiques. Pour cela, votre demande devra être introduite **au plus tard le dernier jour de la période d'inscription aux épreuves** selon la procédure expliquée dans les [démarches administratives complémentaires](#).

### ••• Quelles sont les conditions pour réussir ?

Vous avez obtenu au moins 50 % dans chacune des matières	→	Vous obtenez le <b>diplôme</b>
Vous ne participez pas à tous les examens	OU	Vous êtes <b>ajourné</b> et vous n'obtenez donc pas le diplôme
Vous participez à tous les examens <b>mais</b> vous avez moins de 50 % de moyenne générale	→	Les jurys vous <b>dispensent</b> de représenter les matières pour lesquelles vous avez obtenu <b>au moins 50 %</b>
OU Vous participez à tous les examens <b>mais</b> vous avez moins de 40 % dans plusieurs matières		↓ Vous pouvez vous <b>réinscrire</b> pour une session suivante
Vous participez à tous les examens <b>et</b> vous avez au moins 50 % de moyenne générale <b>et</b> vous avez entre 40 et 50 % dans une ou plusieurs matières	OU	↓ Votre cas sera analysé en <b>délibération</b> par les jurys
OU Vous participez à tous les examens <b>et</b> vous avez 60 % ou plus de moyenne <b>et</b> vous avez une note inférieure à 40 % dans 1 matière	→	Si vous n'avez pas obtenu le diplôme, les jurys vous <b>dispensent</b> de représenter les matières pour lesquelles vous avez obtenu <b>au moins 50 %</b>